

3 JUILLET 2007



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 3 juillet 2007 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**JEAN-MARC MALTAIS
ALAIN CHÉNIER
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Madame **CATHERINE NADEAU**, greffière, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2007-07-406 1.1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 3 juillet 2007
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
 - 2007-07-407 2.1 Adoption du procès-verbal des assemblées du conseil municipal tenues le 18 juin et le 27 juin 2007
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

3 JUILLET 2007

- 2007-07-408 3.1 Adoption de la liste des comptes à payer du mois de juin 2007
- N.M. 3.2 Dépôt de la liste des permis de construction du mois de juin 2007
- 2007-07-409 3.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme tenue le 26 juin 2007
- 4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**
- A.M. 5.1 Avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement numéro 923-2006, tel qu'amendé, sur les nuisances afin d'abroger l'article 11.35
- 2007-07-410 5.2 Dispense de lecture du règlement numéro 923-03-2007 intitulé : Règlement modifiant le règlement numéro 923-2006, tel qu'amendé, sur les nuisances afin d'abroger l'article 11.35
- A.M. 5.3 Avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de créer la zone A05-525 à même une partie de la zone A05-500, d'ajouter la grille des spécifications relative à la zone A05-525, de modifier la grille des spécifications relative à la zone R01-126 et de modifier les matériaux de revêtement extérieur autorisés pour un bâtiment agricole dans une zone dont l'affectation principale est « Agricole »
- 2007-07-411 5.4 Lecture et adoption du premier projet de règlement numéro 876-39-2007 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de créer la zone A05-525 à même une partie de la zone A05-500, d'ajouter la grille des spécifications relative à la zone A05-525, de modifier la grille des spécifications relative à la zone R01-126 et de modifier les matériaux de revêtement extérieur autorisés pour un bâtiment agricole dans une zone dont l'affectation principale est « Agricole »
- 6. RÈGLEMENTS**
- 7. AFFAIRES COURANTES**
- 7.1 TRÉSORERIE**
- N.M. 7.1.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses du 1^{er} janvier au 30 juin 2007
- 2007-07-412 7.1.2 Adoption des amendements budgétaires au 30 juin 2007

3 JUILLET 2007

2007-07-413 7.1.3 Acquisition du logiciel IMMONET permettant aux professionnels l'accès aux données foncières en temps réel

7.2 TRAVAUX PUBLICS

7.3 URBANISME

2007-07-414 7.3.1 Mise à niveau des compteurs d'eau potable sur le territoire de la Ville de Bromont

2007-07-415 7.3.2 Avis à la MRC de la Haute-Yamaska concernant l'avis d'intention modifiant la déclaration de compétence en matière de gestion, transport, collecte et disposition des boues de fosses septiques sur le territoire de la MRC de la Haute-Yamaska

2007-07-416 7.3.3 Acceptation d'une convention intervenue entre Monsieur Robert Farr et Ville de Bromont pour la réfection du chemin de Gaspé

2007-07-417 7.3.4 Entente hors cour intervenue entre Monsieur Alain Boulais et la Ville de Bromont

2007-07-418 7.3.5 Aménagement de l'entrée de la rue Aubergiste – Résidences du parcours du Vieux village de Bromont

7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX

7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2007-07-419 7.5.1 Subvention au Club horticole de Bromont pour l'année 2007

2007-07-420 7.5.2 Vente de garage de la Fabrique de la paroisse St-François-Xavier le 5 août 2007

2007-07-421 7.5.3 Projet sur la sécurité routière organisé par le propriétaire du Marché aux puces à Bromont

7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

2007-07-422 7.7.1 Conception de matériel promotionnel pour un kiosque à l'image de la Ville de Bromont

2007-07-423 7.7.2 Recommandation du comité créé pour l'analyse des propositions reçues suivant l'appel d'offre de projets sur la rue Compton à Bromont

2007-07-424 7.7.3 Demande de financement du plan d'affaires du Centre MiQro d'innovation

3 JUILLET 2007

8. **DIVERS**

- 2007-07-425 8.1 Histoire de la Ville de Bromont : impression et montage du livre
- 2007-07-426 8.2 Félicitations à la MicroBrasserie Brouemont
- 2007-07-427 8.3 Résolution sur les droits de chasse dans le Parc Industriel de Bromont

9. **AFFAIRES DU PERSONNEL**

- 2007-07-428 9.1 Adoption des politiques et conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Bromont
- 2007-07-429 9.2 Contrat d'entretien ménager au garage municipal et au kiosque d'information touristique
- N.M. 9.3 Dépôt de la liste des embauches de surnuméraires
- 2007-07-430 9.4 Permanence de Monsieur Marcel L'Homme au poste de directeur des travaux publics

10. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- N.M. 10.1 Dépôt de la demande pour permission d'en appeler à la Cour du Québec de la décision du Tribunal Administratif du Québec dans le dossier de IBM Canada Ltée contre la Ville de Bromont
- N.M. 10.2 Dépôt de la transaction intervenue entre les parties dans le dossier de la contestation du rôle d'évaluation relativement au dossier Propriétés Olymbec Enr. c. Ville de Bromont
- N.M. 10.3 Dépôt d'une correspondance de la MRC de la Haute-Yamaska relativement au lancement au Fonds de développement régional
- N.M. 10.4 Dépôt d'une lettre de remerciement d'un étudiant de l'école secondaire Massey-Vanier (secteur anglophone)
- N.M. 10.5 Dépôt d'une correspondance de Hydro-Québec concernant la demande au Programme multipartenaires d'enfouissement patrimonial et culturel
- N.M. 10.6 Dépôt d'une lettre du Ministre du développement durable, de l'environnement et des parcs relativement à une subvention accordée dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles
- N.M. 10.7 Dépôt d'une correspondance du Cabinet de la ministre des transports concernant le projet du réaménagement des bretelles nord de l'échangeur de la sortie 78 de l'autoroute 10 ainsi que la réfection de la route 241 (rue Shefford)

3 JUILLET 2007

- N.M. 10.8 Dépôt d'une lettre provenant du Ministère des transports ayant pour objet la demande concernant la reconstruction de la rue Shefford à Bromont
- N.M. 10.9 Dépôt du procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska tenue le 13 juin 2007
- N.M. 10.10 Dépôt du procès-verbal de la rencontre des membres du Comité de la famille tenue le 22 mai 2007
- N.M. 10.11 Dépôt d'un courriel du Ministre du développement durable, de l'environnement et des parcs relativement à la canalisation des fossés
- N.M. 10.12 Dépôt du rapport financier 2006 de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons-de-l'Est

11. **VARIA**

- 2007-07-431 11.1 Cueillette d'information dans le cadre du programme SAGE du RAPPEL de Action Conservation du Bassin Versant du Lac Bromont
- 2007-04-432 11.2 Installation et réaménagement d'une clôture à la plage municipale du Lac Bromont
- N.M. 11.3 Dépôt d'une correspondance de la Fondation Alzheimer concernant le « Projet Ambassadeurs »

12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

- 2007-07-433 13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LA GREFFIÈRE

CATHERINE NADEAU

3 JUILLET 2007

2007-07-406

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2007**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 3 juillet 2007 avec les modifications suivantes :

Les sujets suivants ont été ajoutés à l'item VARIA de l'ordre du jour :

- 11.1 Cueillette d'information dans le cadre du programme SAGE du RAPPEL de Action Conservation du Bassin Versant du Lac Bromont
- 11.2 Installation et réaménagement d'une clôture à la plage municipale du Lac Bromont
- 11.3 Dépôt d'une correspondance de la Fondation Alzheimer concernant le « Projet Ambassadeurs »

ADOPTÉ

2007-07-407

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 18 JUIN ET LE 27 JUIN 2007**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie desdits procès-verbaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, les procès-verbaux de l'assemblée du conseil municipal tenue le 18 juin et le 27 juin 2007.

ADOPTÉ

3 JUILLET 2007

2007-07-408

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE
JUN 2007**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de juin 2007 au montant de **DEUX MILLIONS DIX-HUIT MILLE SEPT CENT CINQ DOLLARS ET SEIZE CENTS (2 018 705,16 \$)** à payer par le fonds d'administration.

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

ADOPTÉ

N.M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS
DE JUN 2007**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de juin 2007. Le montant des permis émis durant le moi de juin 2007 se chiffre à **SIX MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE TROIS CENT CINQUANTE DOLLARS (6 873 350 \$)**.

2007-07-409

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE
26 JUN 2007**

ATTENDU QUE Les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

3 JUILLET 2007

QUE le conseil municipal entérine les recommandations faites par les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme dans son assemblée du 26 juin 2007.

ADOPTÉ

A.M.

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 923-2006, TEL
QU'AMENDÉ, SUR LES NUISANCES AFIN D'ABROGER L'ARTICLE
11.35**

Monsieur le conseiller **ALAIN CHÉNIER** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement modifiant le règlement numéro 923-2006, tel qu'amendé, sur les nuisances afin d'abroger l'article 11.35.

2007-07-410

**DISPENSE DE LECTURE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 923-03-2007
INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
923-2006, TEL QU'AMENDÉ, SUR LES NUISANCES AFIN
D'ABROGER L'ARTICLE 11.35 LORS DE SON ADOPTION**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable le projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture du règlement numéro 923-03-2007 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 923-2006, TEL QU'AMENDÉ, SUR LES NUISANCES AFIN D'ABROGER L'ARTICLE 11.35 lors de son adoption.

ADOPTÉ

3 JUILLET 2007

A.M.

AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER LA ZONE A05-525 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE A05-500, D'AJOUTER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE A05-525, DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE R01-126 ET DE MODIFIER LES MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR AUTORISÉS POUR UN BÂTIMENT AGRICOLE DANS UNE ZONE DONT L'AFFECTATION PRINCIPALE EST « AGRICOLE »

Monsieur le conseiller **ONIL COUTURE** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de créer la zone A05-525 à même une partie de la zone A05-500, d'ajouter la grille des spécifications relative à la zone A05-525, de modifier la grille des spécifications relative à la zone R01-126 et de modifier les matériaux de revêtement extérieur autorisés pour un bâtiment agricole dans une zone dont l'affectation principale est « Agricole ».

2007-07-411

LECTURE ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-39-2007 INTITULÉ : LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER LA ZONE A05-525 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE A05-500, D'AJOUTER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE A05-525, DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE R01-126 ET DE MODIFIER LES MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR AUTORISÉS POUR UN BÂTIMENT AGRICOLE DANS UNE ZONE DONT L'AFFECTATION PRINCIPALE EST « AGRICOLE »

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit premier projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE la greffière en a fait la lecture ;

ATTENDU QUE ledit premier projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

3 JUILLET 2007

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le premier projet de règlement numéro 876-39-2007 intitulé : LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER LA ZONE A05-525 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE A05-500, D'AJOUTER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE A05-525, DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE R01-126 ET DE MODIFIER LES MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR AUTORISÉS POUR UN BÂTIMENT AGRICOLE DANS UNE ZONE DONT L'AFFECTATION PRINCIPALE EST « AGRICOLE ».

ADOPTÉ

N.M.

**DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES DU 1^{ER} JANVIER
AU 30 JUIN 2007**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de l'état des revenus et dépenses du 1^{er} janvier au 30 juin 2007.

2007-07-412

ADOPTION DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 30 JUIN 2007

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, telle que déposée, la liste des amendements budgétaires pour la période du 1^{er} juin au 30 juin 2007.

D'autoriser le trésorier à effectuer lesdits amendements budgétaires.

QUE ladite liste des amendements budgétaires fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

3 JUILLET 2007

2007-07-413

**ACQUISITION DU LOGICIEL IMMONET PERMETTANT AUX
PROFESSIONNELS L'ACCÈS AUX DONNÉES FONCIÈRES EN
TEMPS RÉEL**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont utilise les logiciels de Bell Solutions d'affaires pour la taxation ainsi que pour la comptabilité et que le logiciel Immonet utilise les données de taxation pour offrir le service en ligne des demandes de certificat de taxes par les professionnels ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder à l'acquisition du module Immonet avec la firme Bell Solutions d'affaires pour la somme de **NEUF MILLE TROIS CENT CINQ DOLLARS (9 305,00\$)**, taxes en sus.

D'autoriser le trésorier à signer le contrat d'acquisition du logiciel.

ADOPTÉ

2007-07-414

**MISE À NIVEAU DES COMPTEURS D'EAU POTABLE SUR LE
TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire mettre à niveau son réseau de compteurs d'eau et ce, afin de minimiser le temps requis pour la lecture des compteurs ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire mettre à niveau les compteurs d'eau présents sur son territoire et ce, selon un échéancier s'étalant sur quatre (4) années ;

ATTENDU QU'il est proposé de réaliser la mise à niveau de la majorité des compteurs qui sont en fonction actuellement dès cette année ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

3 JUILLET 2007

D'autoriser le Service de la gestion et du développement du territoire à utiliser une somme de **VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000\$)** provenant de la réserve financière pour la réalisation de la phase 1A du projet de mise à niveau des compteurs d'eau du territoire de la Ville de Bromont.

ADOPTÉ

2007-07-415

**AVIS À LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA CONCERNANT L'AVIS
D'INTENTION MODIFIANT LA DÉCLARATION DE COMPÉTENCE
EN MATIÈRE DE GESTION, TRANSPORT, COLLECTE ET
DISPOSITION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES SUR LE
TERRITOIRE DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont possède des infrastructures lui permettant de valoriser les boues des fosses septiques et ce, à sa propre usine d'épuration ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont, par souci de développement durable et pour éviter tout transport additionnel hors de son territoire, désire aviser la MRC de la Haute Yamaska de son intention de maintenir la disposition des boues de fosses septiques provenant du territoire de la municipalité, à Bromont et ce, selon les modalités des années 2006 et 2007 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'aviser la MRC de la Haute-Yamaska que la position de la Ville de Bromont est à l'effet de maintenir la disposition des boues de fosses septiques provenant du territoire bromontois, à Bromont, selon les modalités des années 2006 et 2007.

ADOPTÉ

2007-07-416

**ACCEPTATION D'UNE CONVENTION INTERVENUE ENTRE
MONSIEUR ROBERT FARR ET VILLE DE BROMONT POUR LA
RÉFECTION DU CHEMIN DE GASPÉ**

3 JUILLET 2007

ATTENDU QUE Monsieur Robert Farr est propriétaire des lots 2 929 227 et 2 929 234, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, situé de part et d'autre du chemin de Gaspé;

ATTENDU QUE Ville de Bromont est propriétaire du lot 2 929 780, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, correspondant à une partie du chemin de Gaspé, en façade de l'immeuble de Monsieur Robert Farr;

ATTENDU QUE Ville de Bromont procèdera prochainement à des travaux de réfection du chemin de Gaspé;

ATTENDU QU'il est nécessaire, pour les fins mentionnées précédemment, de procéder à l'acquisition de parcelles du terrain;

ATTENDU QU'une convention est intervenue entre Monsieur Robert Farr et Ville de Bromont relativement à l'acquisition de parcelles du terrain nécessaires à la réfection du chemin de Gaspé;

ATTENDU QUE suivant les termes de la convention, l'acquisition des parcelles de terrains sera définie suivant un levé complet d'arpentage, après la réalisation des travaux, suivant un montant proportionnel à la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipal, pour la propriété, au moment de la transaction;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie de la convention;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser Monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, à signer pour et au nom de Ville de Bromont, ladite convention.

QUE Ville de Bromont accepte les termes de la convention intervenue avec Monsieur Robert Farr.

ADOPTÉ

2007-07-417

**ENTENTE HORS COUR INTERVENUE ENTRE MONSIEUR ALAIN
BOULAIS ET LA VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont chemine depuis maintenant plusieurs années afin d'obtenir une servitude pour sa conduite d'eaux usées localisée sur la propriété de Monsieur Alain Boulais ;

3 JUILLET 2007

ATTENDU QUE ce dernier ne voulait pas laisser notre arpenteur ainsi que nos services réaliser les travaux requis pour confectionner un plan localisant précisément la conduite et que des recours judiciaires avaient été entrepris par la Ville de Bromont pour obtenir accès à ladite propriété de Monsieur Boulais afin de faire réaliser un plan de localisation précis de la conduite ;

ATTENDU QUE la veille du procès qui devait statuer sur les droits de la Ville de Bromont d'aller exécuter lesdits travaux de localisation et d'arpentage, une entente hors cour est intervenue entre la Ville et Monsieur Alain Boulais ;

ATTENDU QUE ladite entente a été déposée devant le juge ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner l'entente déposée à la Cour Supérieure dûment signée par les deux (2) parties.

D'autoriser le trésorier à verser la somme de **SEPT MILLE CINQ CENTS DOLLARS (7 500 \$)** à Monsieur Boulais à titre d'indemnité, tel que prévu à ladite entente.

ADOPTÉ

2007-07-418

**AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DE LA RUE AUBERGISTE –
RÉSIDENCES DU PARCOURS DU VIEUX VILLAGE DE BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a convenu en 1992 d'aménager, à ses frais, les quatre (4) entrées du projet résidentiel des Résidences du parcours du vieux Village ;

ATTENDU QU'il est maintenant opportun de réaliser les aménagements requis à l'entrée du projet par la rue de l'Aubergiste ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'appropriation de **VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000\$)** à même le surplus pour la réalisation desdits travaux d'aménagement.

ADOPTÉ

3 JUILLET 2007

2007-07-419

**SUBVENTION AU CLUB HORTICOLE DE BROMONT POUR
L'ANNÉE 2007**

ATTENDU QUE le concours *Maisons Fleuries* s'inscrit dans la mission du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie Communautaire (SLCVC) ;

ATTENDU QUE le Club horticole de Bromont démontre un intérêt pour poursuivre l'encadrement du concours *Maisons Fleuries*, ce qui est directement lié à son champ d'intérêt ;

ATTENDU QUE le Club horticole de Bromont demande une aide financière afin de poursuivre ses activités régulières ;

ATTENDU QUE le SLCVC a procédé à l'analyse de la demande de cet organisme ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le trésorier, Monsieur Richard Joyal, à verser la somme de **MILLE DEUX CENTS DOLLARS (1 200 \$)**, au Club horticole de Bromont, à titre de subvention de la Ville de Bromont pour couvrir les frais du concours *Maisons fleuries* et une partie des frais de leurs opérations courantes.

ADOPTÉ

2007-07-420

**VENTE DE GARAGE DE LA FABRIQUE DE LA PAROISSE ST-
FRANÇOIS-XAVIER LE 5 AOÛT 2007**

ATTENDU QUE la Fabrique de la paroisse St-François-Xavier organise chaque année une vente de garage le premier dimanche du mois d'août comme activité de levée de fonds ;

ATTENDU QUE l'activité se déroule sans problème chaque année sur les terrains appartenant à la Fabrique ;

ATTENDU QUE le Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie Communautaire (SLCVC) soutient la Fabrique de la paroisse St-François-Xavier dans cette activité ;

3 JUILLET 2007

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder une dérogation au règlement de zonage 876-2003, chapitre 4 article 60, en faveur de la Fabrique de la paroisse St-François-Xavier pour la tenue d'une vente de garage sur ses terrains, le dimanche 5 août 2007.

D'émettre gratuitement tous les permis nécessaires à la tenue de cette activité.

ADOPTÉ

2007-07-421

**PROJET SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ORGANISÉ PAR LE
PROPRIÉTAIRE DU MARCHÉ AUX PUCES À BROMONT**

ATTENDU QUE Monsieur Claude Blanchaud, président et propriétaire du Marché aux puces de Bromont, sollicite le droit de tenir un évènement portant sur la sécurité routière, le 15 ou le 22 juillet 2007 (selon la température) ;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge de la section Haute-Yamaska tiendra une levée de fonds lors de cette même journée sur le site du Marché aux puces ;

ATTENDU QUE la tenue de cet évènement nécessite le prêt de quarante (40) clôtures « Mills » ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la tenue de l'évènement concernant la sécurité routière sur le site du Marché aux puces, le 15 ou le 22 juillet 2007 (selon la température).

D'autoriser et d'encourager le Service de police à participer à cet évènement afin de sensibiliser les gens aux risques et au danger de l'alcool au volant et de la vitesse excessive.

D'autoriser le prêt de matériel de quarante (40) clôtures « Mills ».

D'émettre gratuitement tous les permis nécessaires à la tenue de cet évènement.

ADOPTÉ

3 JUILLET 2007

2007-07-422

**CONCEPTION DE MATÉRIEL PROMOTIONNEL POUR UN
KIOSQUE À L'IMAGE DE LA VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite être plus présente lors des divers évènements et activités tenu sur son territoire immédiat et éventuellement régionalement;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont actualise présentement sa carte touristique et routière;

ATTENDU QUE la mise à niveau, le développement et le positionnement du Technoparc Bromont s'inscrivent dans le plan stratégique de la Société de Développement économique de Bromont;

ATTENDU QUE le Technoparc Bromont s'est doté d'une structure mobile de kiosque servant à participer à diverses foires économiques régionales, nationales ou internationales ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont entend jouer un rôle de prospection important tant au niveau résidentiel, commercial, qu'industriel tout en mettant en évidence sa capacité de leader dans le domaine du développement durable;

ATTENDU QUE ce kiosque pourra servir dès juillet 2007 lors de l'International Bromont ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la conception et l'impression de bande à être fixées sur la même structure que celle du Technoparc Bromont mais avec un « branding » et une image propre à la Ville de Bromont, pour un montant de **CINQ MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (5 490 \$)**, taxes en sus, payable à ZEN DESIGN & COMMUNICATIONS.

ADOPTÉ

2007-07-423

**RECOMMANDATION DU COMITÉ CRÉÉ POUR L'ANALYSE DES
PROPOSITIONS REÇUES SUIVANT L'APPEL D'OFFRE DE PROJETS
SUR LA RUE COMPTON À BROMONT**

3 JUILLET 2007

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a signifié sa volonté de disposer de l'ancien centre communautaire localisé au 40 rue Compton ;

ATTENDU QUE le directeur général de la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres visant à solliciter des propositions de projets sur ledit immeuble à vendre ;

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres DG01-2007, deux (2) propositions ont été déposées à la Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a nommé un comité d'analyse responsable de présenter au conseil municipal une recommandation afin de cibler la proposition rencontrant le plus les objectifs demandés dans les documents d'appel d'offres ;

ATTENDU QU'après trois (3) rencontres, les membres du comité d'analyse en vient à la conclusion que la proposition « Les promenades du Village » rencontre d'une façon plus adéquate les objectifs de l'appel d'offres ;

ATTENDU QUE le comité d'analyse recommande au conseil municipal de retenir cette proposition en tenant toutefois compte des points suivants :

De revoir la proposition concernant les bâtiments 11 à 14 avant de disposer de cette bande de terrains requise ;

Qu'il y a lieu de revoir les besoins en stationnement ;

D'obtenir du Comité Consultatif d'Urbanisme ses commentaires concernant l'architecture et le volet commercial (usages) ;

D'entreprendre des négociations avec le soumissionnaire retenu relativement à tous ces éléments et les phases de construction proposées ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter les recommandations du comité d'analyse et d'autoriser la direction générale à mandater le personnel requis pour faire cette négociation.

ADOPTÉ

3 JUILLET 2007

2007-07-424

**DEMANDE DE FINANCEMENT DU PLAN D’AFFAIRES DU CENTRE
MIQRO D’INNOVATION**

ATTENDU QUE les industriels de la Ville de Bromont travaillent présentement sur un projet majeur qui aura des répercussions et des bénéfices non seulement pour toute la région mais aussi pour l’ensemble du Québec ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est partie prenante dans ce projet en participant déjà très activement à l’élaboration dudit projet ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire lancer un message clair à ses industriels quant à ses intentions présentes et futures dans le développement du secteur industriel ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire souscrire et souligner l’approche novatrice de ses industries bromontoises qui proposent un projet de développement durable conforme aux orientations municipales ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont travaille déjà en partenariat avec les différents paliers gouvernementaux sur différents projets et désire informer le gouvernement provincial et fédéral de sa ferme intention de soutenir ce projet ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a reçu une demande du président de MicroTeq-10 représentant les trois (3) compagnies impliquées, soit DALSA Semiconducteur, IBM – Bromont et Solvision ;

ATTENDU les recommandations des industries bromontoises à cette demande ;

ATTENDU les recommandations du directeur général de la Ville de Bromont et de la Société de développement économique de Bromont ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

D’accepter la demande du président de MicroTeq-10 et d’investir une somme de **VINTG MILLE DOLLARS (20,000\$)** dans la mise sur pied du plan d’affaires pour un Centre d’Innovation qui aura des répercussions majeures sur l’ensemble de la région et du Québec.

D’autoriser le paiement de cette somme à même le surplus accumulé et d’autoriser le directeur général à signer les documents nécessaires à cet effet.

ADOPTÉ

3 JUILLET 2007

2007-07-425

**HISTOIRE DE LA VILLE DE BROMONT : IMPRESSION ET
MONTAGE DU LIVRE**

ATTENDU QUE la Société d'histoire de la Haute-Yamaska a amassé plusieurs informations afin d'écrire un livre sur l'histoire de la Ville de Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater la Société d'histoire de la Haute-Yamaska afin de réaliser le livre de l'histoire de la Ville de Bromont (montage, conception, photos, recherche, numérisation, calibrage des vieilles photos, introduction générale, harmonisation des textes pour publication et rédaction).

DE mandater la Société d'histoire de La Haute-Yamaska afin de faire faire l'impression de l'histoire de la Ville de Bromont en mille (1 000) exemplaires dont cinq cents (500) exemplaires avec couverture rigide et cinq cents (500) exemplaires avec couverture souple, le tout conformément à la soumission du plus bas soumissionnaire conforme, soit Impression Québecor Word.

QUE les coûts pour l'impression et le montage de l'histoire de Bromont soient ajustés par rapport à la proportion des livres à couverture rigide et des livres à couverture souple, le tout n'excédant pas la somme de **VINGT-TROIS MILLE DEUX CENT QUARANTE DOLLARS (23 240 \$)**, taxes en sus.

QUE les sommes requises pour la publication de l'histoire de la Ville de Bromont soient prises à même le surplus accumulé.

ADOPTÉ

2007-07-426

FÉLICITATIONS À LA MICROBRASSERIE BROUEMONT

ATTENDU QUE le Journal de Montréal a publié, le 1^{er} juin dernier, un article élogieux sur la MicroBrasserie-restaurant Brouemont, la surnommant "Le Phénix des Cantons-de-l'Est" à cause des différents obstacles que l'équipe a dû surmonter;

ATTENDU QUE la MicroBrasserie-restaurant Brouemont, continue toujours d'attirer une clientèle des plus fidèle et cela, de partout au Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

3 JUILLET 2007

DE féliciter Monsieur Patrick Dunnigan et son épouse Madame Diane Moreau de la MicroBrasserie-restaurant Brouemont pour leur travail soutenu et leurs efforts, puisque leur courage et leur volonté témoignent qu'il est possible de réussir malgré les épreuves.

ADOPTÉ

2007-07-427

**RÉSOLUTION SUR LES DROITS DE CHASSE DANS LE PARC
INDUSTRIEL DE BROMONT**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE ne pas renouveler les baux accordés à ABC Enviro-Faunique, organisme de chasse et pêche, relativement aux droits de chasse sur tous les terrains appartenant à la Ville de Bromont et cela, à compter du 1^{er} août 2007.

DE demander le retrait de tous les abris de chasse (miradors) ainsi que de toutes les enseignes leur appartenant qui sont installés sur les terrains de la Ville.

ADOPTÉ

2007-07-428

**ADOPTION DES POLITIQUES ET CONDITIONS DE TRAVAIL
RÉGISSANT LES EMPLOYÉS CADRES DE LA VILLE DE BROMONT**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la version 2007 des politiques et conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Bromont, telle que déposée, et qui sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2010.

ADOPTÉ

3 JUILLET 2007

2007-07-429

**CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER AU GARAGE MUNICIPAL ET
AU KIOSQUE D'INFORMATION TOURISTIQUE**

ATTENDU QUE Entretien ménager M L a remis sa démission, à partir du 29 juin 2007, pour l'entretien ménager du garage municipal et du kiosque d'information touristique ;

ATTENDU QUE la Ville a demandé des prix sur invitation à six (6) soumissionnaires et que seuls trois (3) soumissionnaires ont fourni un prix ;

ATTENDU QUE suite à l'ouverture des soumissions, le 21 juin à 10 heures, les résultats sont les suivants, pour la période du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 :

NOM	GARAGE MUNICIPAL	KIOSQUE INFORMATION
Nettoyage Haute Qualité inc.	5 870 ,23 \$	4 074,85 \$
Ginette Deschamps	2 364 \$	1 896 \$
Nathalie Demers et Manon Bourgeois	6 000 \$	6 000 \$

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat d'entretien ménager du garage municipal et du kiosque d'information touristique au plus bas soumissionnaire conforme, soit Madame Ginette Deschamps, au coût annuel de **DEUX MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE DOLLARS (2 364 \$)** pour le garage municipal et de **MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-SEIZE DOLLARS (1 896 \$)** pour le kiosque d'information touristique, pour une période d'un (1) an.

ADOPTÉ

N.M.

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNUMÉRAIRES

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des embauches de surnuméraires.

3 JUILLET 2007

2007-07-430

**PERMANENCE DE MONSIEUR MARCEL L'HOMME AU POSTE DE
DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU QUE Monsieur Marcel L'Homme a complété sa période d'essai de six (6) mois au poste de directeur des travaux publics, suite à son embauche le 3 janvier 2007 ;

ATTENDU QUE Monsieur L'Homme a rencontré les objectifs reliés à l'exercice de sa fonction et a entièrement satisfait les attentes et les exigences de la Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE Monsieur Nicolas Rousseau, directeur de la gestion et du développement du territoire, a déposé le rapport d'évaluation de Monsieur L'Homme et recommande sa permanence ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Monsieur Marcel L'Homme obtienne sa permanence au sein de la Ville de Bromont, au poste de directeur des travaux publics et ce, à partir du 3 juillet 2007.

ADOPTÉ

N.M.

**DÉPÔT DE LA DEMANDE POUR PERMISSION D'EN APPELER À LA
COUR DU QUÉBEC DE LA DÉCISION DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF DU QUÉBEC DANS LE DOSSIER DE IBM CANADA
LTÉE CONTRE LA VILLE DE BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande pour permission d'en appeler à la Cour du Québec de la décision du Tribunal Administratif du Québec dans le dossier de IBM Canada Ltée contre la Ville de Bromont.

3 JUILLET 2007

N.M.

**DÉPÔT DE LA TRANSACTION INTERVENUE ENTRE LES PARTIES
DANS LE DOSSIER DE LA CONTESTATION DU RÔLE
D'ÉVALUATION RELATIVEMENT AU DOSSIER PROPRIÉTÉS
OLYMBEC ENR. C. VILLE DE BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite transaction intervenue entre les parties dans le dossier de la contestation du rôle d'évaluation relativement au dossier Propriétés Olymbec Enr. contre la Ville de Bromont.

N.M.

**DÉPÔT D'UNE CORRESPONDANCE DE LA MRC DE LA HAUTE-
YAMASKA RELATIVEMENT AU LANCEMENT DU FONDS DE
DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance de la MRC de la Haute-Yamaska relativement au lancement du Fonds de Développement Régional.

N.M.

**DÉPÔT D'UNE LETTRE DE REMERCIEMENT D'UN ÉTUDIANT DE
L'ÉCOLE SECONDAIRE MASSEY-VANIER (SECTEUR
ANGLOPHONE)**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite lettre de remerciement d'un étudiant de l'école secondaire Massey-Vanier (secteur anglophone).

N.M.

**DÉPÔT D'UNE CORRESPONDANCE DE HYDRO-QUÉBEC
CONCERNANT LA DEMANDE AU PROGRAMME
MULTIPARTENAIRES D'ENFOUISSEMENT PATRIMONIAL ET
CULTUREL**

3 JUILLET 2007

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance de Hydro-Québec concernant la demande au programme multipartenaires d'enfouissement patrimonial et culturel.

N.M.

DÉPÔT D'UNE LETTRE DU MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS RELATIVEMENT À UNE SUBVENTION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME SUR LA REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite lettre du Ministre du développement durable, de l'environnement et des parcs relativement à une subvention accordée dans le cadre du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

N.M.

DÉPÔT D'UNE CORRESPONDANCE DU CABINET DE LA MINISTRE DES TRANSPORTS CONCERNANT LE PROJET DU RÉAMÉNAGEMENT DES BRETELLES NORD DE L'ÉCHANGEUR DE LA SORTIE 78 DE L'AUTOROUTE 10 AINSI QUE LA RÉFECTION DE LA ROUTE 241 (RUE SHEFFORD)

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance du cabinet de la Ministre des transports concernant le projet du réaménagement des bretelles nord de l'échangeur de la sortie 78 de l'autoroute 10 ainsi que la réfection de la route 241 (rue Shefford).

N.M.

DÉPÔT D'UNE LETTRE PROVENANT DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS AYANT POUR OBJET LA DEMANDE CONCERNANT LA RECONSTRUCTION DE LA RUE SHEFFORD À BROMONT

3 JUILLET 2007

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite lettre provenant du Ministère des Transports du Québec ayant pour objet la demande concernant la reconstruction de la rue Shefford à Bromont.

N.M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA
HAUTE-YAMASKA TENUE LE 13 JUIN 2007**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska tenue le 13 juin 2007.

N.M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DES MEMBRES
DU COMITÉ DE LA FAMILLE TENUE LE 22 MAI 2007**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal de la rencontre des membres du Comité de la famille de Bromont tenue le 22 mai 2007.

N.M.

**DÉPÔT D'UN COURRIEL DU MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS
RELATIVEMENT À LA CANALISATION DES FOSSÉS**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du courriel du Ministre du développement durable, de l'environnement et des parcs relativement à la canalisation des fossés.

3 JUILLET 2007

N.M.

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2006 DE LA RÉGIE
AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS-DE-L'EST**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport financier 2006 de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons-de-l'Est.

2007-07-431

**CUEILLETTE D'INFORMATION DANS LE CADRE DU
PROGRAMME SAGE DU RAPPEL DE ACTION
CONSERVATION DU BASSIN VERSANT DU LAC
BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a octroyé un contrat à l'organisme RAPPEL pour l'évaluation des différents tributaires du Lac Bromont ;

ATTENDU QUE pour la réalisation dudit mandat, des personnes de l'équipe du RAPPEL devront remonter les différents tributaires afin de dresser un portrait de leur état ;

ATTENDU QUE dans le cadre de la réalisation de ce mandat, il est opportun de mandater des personnes qui seront affectées à cette tâche ;

ATTENDU QUE ce mandat se limite à la visite des cours d'eau dans le bassin versant du Lac Bromont pour une période de deux (2) semaines, débutant le 7 juillet 2007 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE mandater les personnes de l'équipe du RAPPEL mentionnées dans le document de ACTION CONSERVATION DU BASSIN VERSANT DU LAC BROMONT, daté du 27 juin 2007, afin de procéder à l'inspection du cours d'eau du Lac Bromont et que ledit document fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

3 JUILLET 2007

2007-07-432

**INSTALLATION ET RÉAMÉNAGEMENT D'UNE
CLÔTURE À LA PLAGE MUNICIPALE DU LAC
BROMONT**

ATTENDU QUE le stationnement adjacent à la plage municipale doit être indépendant des opérations de la plage ;

ATTENDU QUE ce stationnement sert également les besoins de la ceinture de randonnée ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mise en place d'une section de clôture permettant l'usage du stationnement indépendamment des opérations de la plage.

ADOPTÉ

N.M.

**DÉPÔT D'UNE CORRESPONDANCE DE LA
FONDATION ALZHEIMER CONCERNANT LE
« PROJET AMBASSADEURS »**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance de la Fondation Alzheimer concernant le « Projet Ambassadeurs ».

N.M.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Marcel Aubin revient sur l'événement du 21 juin 2007 au Château Bromont et demande aux membres du Conseil de quelle façon l'événement Hawaiian Tropic sera contrôlé cette année. Ce dernier questionne également le Conseil sur le problème de stationnement sur la rue de Bagot lorsqu'il y a des événements spéciaux.

3 JUILLET 2007

- Madame Yolande Hébert questionne les membres du Conseil s'il est possible que les policiers interviennent autrement que de donner des amendes pour faire cesser le bruit lorsqu'il y a des plaintes de citoyens, afin que les sanctions soient plus sévères.

- Madame Francine Ducharme discute avec le Conseil de ses attentes concernant le Domaine naturel du lac Gale.

- Monsieur Pierre Brassard s'interroge à savoir s'il y a un plan d'urgence de prévu concernant la problématique des algues bleues.

- Madame Anne-Marie Cadieux questionne les membres du Conseil afin de savoir s'ils ont l'intention de revoir les sanctions imposées aux gens qui contreviennent aux règlements touchant l'environnement.

2007-07-433

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE